

CARNOUX AVENIR
Avenue Paul CEZANNE
13470 Carnoux-en-Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.612-5
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE DU 1er JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en date du 28 Mai 2008, j'ai l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CARNOUX AVENIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne la valorisation et la dépréciation des actifs : Immobilisations, Créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 7 Mai 2014



FINAUDIT

Philippe PIGNOL

Commissaire aux comptes associé



ASSOCIATION CARNOUX AVENIR

III/ BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	EXERCICE 2013		2012		PASSIF	2013	2012
	BRUT	AMORTISS. PROVIS.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immob. Corporelles	46 187,68	43 323,46	2 864,22	3 817,31	Réserves	40 850,39	40 850,39
Instal. techn. mat. outill. indust.	104 799,68	93 119,17	11 680,51	16 235,31	Report à nouveau	67 310,59	88 717,02
Autres immob. corporelles					Résultat de l'exercice	-12 765,89	-21 406,43
					Subvention d'investiss.	3 757,56	8 735,00
					Provision p/ fond roulement	30 000,00	30 000,00
					Fonds dédiés	0,00	0,00
TOTAL 1	150 987,36	136 442,63	14 544,73	20 052,62	TOTAL 1	129 152,65	146 895,98
ACTIF CIRCULANT					Prov.p/risq.et charges (2)	94 644,00	94 644,00
Produits à recevoir	99 661,11		99 661,11	76 237,03	DETTES		
Usagers et cptes rattachés	29 082,40		29 082,40	27 469,10	Fourmiss. et cptes rattachés	16 837,64	14 262,62
Banques	200 711,08		200 711,08	225 425,03	Dettes fiscales et sociales	86 876,36	79 703,49
Caisses	834,33		834,33	1 584,31	Produits const.d'avances	17 323,00	15 262,00
TOTAL 2	330 288,92		330 288,92	330 715,47	TOTAL 3	121 037,00	109 228,11
TOTAL 3 (1+2)	481 276,28	136 442,63	344 833,65	350 768,09	TOTAL 4 (1+2+3)	344 833,65	350 768,09

Le Trésorier
André DELOT

Le Président
Bernard COLIN



I/ COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

CHARGES	2013	2012	PRODUITS	2013	2012
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats matériel et outillage	10 643,44	14 349,55	Prestations usagers	260 733,37	246 659,41
Achats matières consommables	88 518,45	80 537,36	CAF Prestations	321 534,35	299 572,76
Autres achats et charges externes	137 596,23	138 608,92	Prestations SNCF		1 122,09
Impôts, taxes et vers. assimilés	41 071,27	40 406,09	Conseil Général	14 840,00	19 262,00
Charges de personnel	618 544,95	580 352,07	Commune	341 180,00	332 648,00
Charges sociales	184 555,74	171 500,38	Subvention fonctionnement CAF	7 000,00	10 000,00
Autres charges	6 459,38	4 432,96	Cotisations	4 478,00	4 576,00
Dotation aux amortissements	7 087,89	6 301,48	Autres produits	104 117,69	67 117,45
			Revenus des valeurs mobilières plect		
			Produits financiers	5 054,46	6 095,33
			Reprise sur provisions	26 904,29	22 614,11
TOTAL (1)	1 094 477,35	1 036 488,81	TOTAL (1)	1 085 842,16	1 009 667,15
CHARGES EXCEPTS.(2)			PRODUITS EXCEPTIONNELS(2)	88,02	6 010,87
ENGAGT A REALISER S/RESSOUR.(3)			SOLDE DEBITEUR	12 765,89	21 406,43
TOTAL GENERAL	1 098 696,07	1 037 084,45		1 098 696,07	1 037 084,45

Le Président
Bernard COLIN



Le Trésorier
André DELOT





ASSOCIATION
CARNOUX Avenir

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2013

SITUATION RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXER. PREC. EUROS	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE L'EXERCICE
IMMOB. INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOB. CORPORELLES				
Matériel, outillages	44 607,68	1 580,00	0,00	46 187,68
Inst. gén., agencement, aménagement	91 042,35	0,00	0,00	91 042,35
Matériel bureau & informatique	9 687,69	0,00	0,00	9 687,69
Mobilier	4 069,64		0,00	4 069,64
IMMOB. FINANCIERE	0,00	0,00		
Cautionnement				
TOTAL	149 407,36	1 580,00	0,00	150 987,36

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2013

SITUATION RUBRIQUES	MONTANTS DES AMORT.CUMULES FIN EXERC. PREC. EN EUROS	(1) DOTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L'AMORTISSEM. DE L'EXERCICE	AMORT. CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE
IMMOB.INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOB. CORPORELLES				
Matériel, outillages	40 790,37	2 533,09	0,00	43 323.46
Inst. gén., agencement, amén.	74 807,04	4 554,80	0,00	79 361,84
Matériel bureau & informatique	9 687,69	0,00	0,00	9 687,69
Mobilier	4 069,64	0,00	0,00	4 069,64
TOTAL	129 354.74	7 087,89	0,00	136 442,63

(1) Affectation structure :

	Crèche	CLSH	Total
Matériel et Outillage :	2 533,09	0,00	2 533,09
Inst, agencement, aménag. :	4 554,80	0,00	4 554,80
Matériel bureau & informat :	0,00	0,00	0,00
Mobilier :	0,00	0,00	0,00
Amortissements	7 087,89	0,00	7 087,89



ASSOCIATION
CARNOUX AVENIR

TABLEAU DES PROVISIONS 2013

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS CONGES PAYES	22 886,86	27 453,07	22 886,86	27 453,07
PROVISIONS DIF	21 926,85	25 224,69	21 926,85	25 224,69

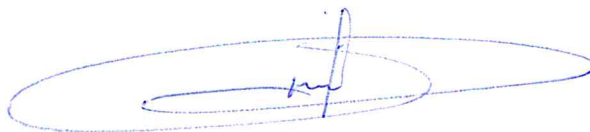
CARNOUX AVENIR
20, Avenue Paul Cézanne
13470 Carnoux-en-Provence

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2013 et visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 7 Mai 2014



FINAUDIT

Philippe PIGNOL

Commissaire aux comptes associé